

ÉVALUATION COMMUNE

CLASSE : Première

EC : EC1 EC2 EC3

VOIE : Générale Technologique Toutes voies (LV)

ENSEIGNEMENT : Sciences économiques et sociales

DURÉE DE L'ÉPREUVE : deux heures

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

Axes de programme :

CALCULATRICE AUTORISÉE : Oui Non

DICTIONNAIRE AUTORISÉ : Oui Non

Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

Nombre total de pages : 4

Cette épreuve comprend deux parties :

- Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.

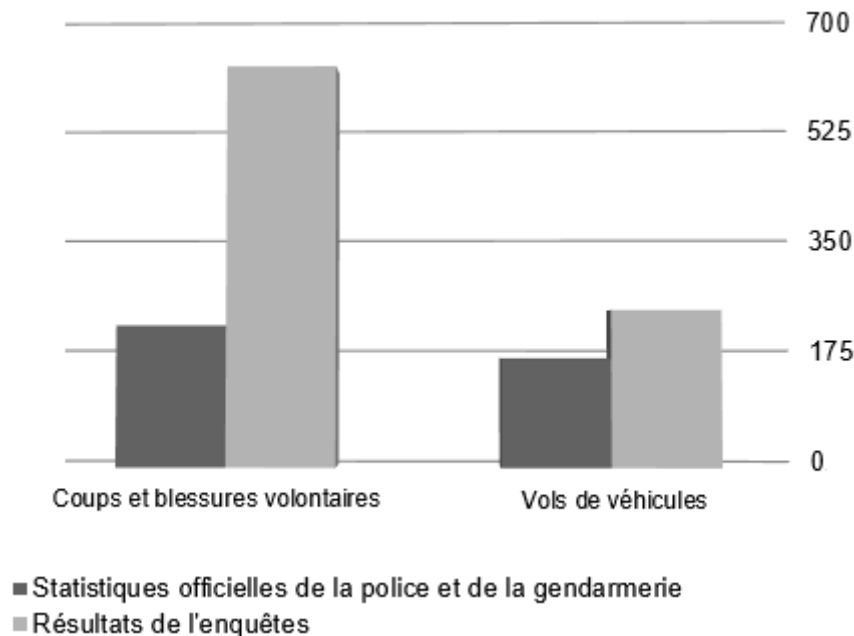
- Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

Il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Nombre de faits délinquants enregistrés par la police et la gendarmerie et par enquête* en 2016 (en milliers)



Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, 2017 ; Résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », INSEE, 2017.

* Enquêtes réalisées auprès de la population visant à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les mois précédant le passage de l'enquêteur.

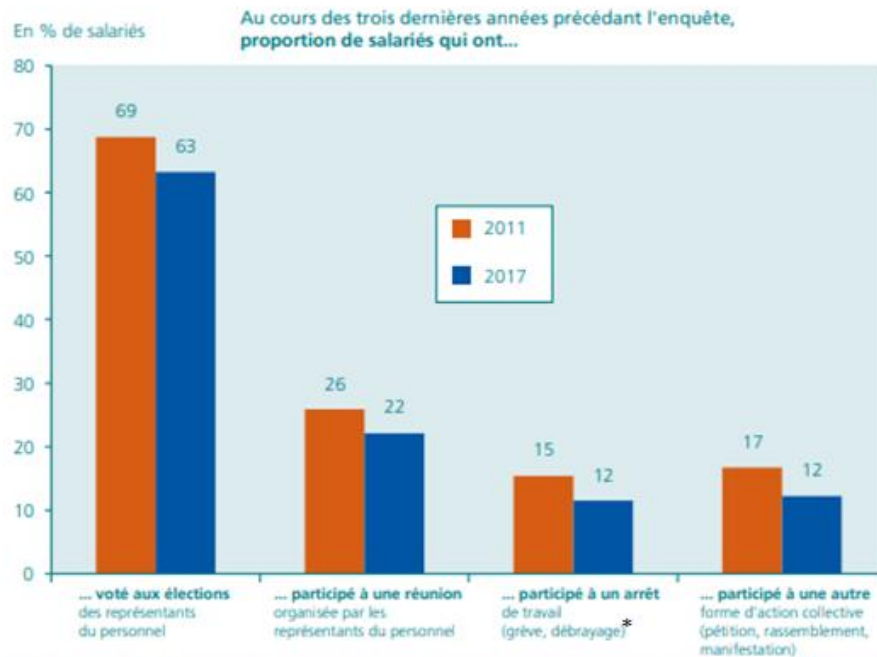
Questions :

1. Distinguez normes sociales et normes juridiques. (3 points)
2. En prenant l'exemple des coups et blessures volontaires, caractérisez l'écart existant entre les statistiques officielles de la police et de la gendarmerie et les résultats d'enquête. (3 points)
3. À l'aide du document, montrez la difficulté de mesurer la délinquance. (4 points)

Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

Sujet : À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez qu'il existe une diversité de relations sociales entre les différentes parties prenantes des entreprises.

Document 1 : Participation des salariés à la vie sociale de leur établissement.



Lecture : en 2011, 69 % des salariés ont voté à des élections de représentants du personnel au cours des trois années précédant l'enquête.

Champ : salariés des établissements de 11 salariés ou plus des secteurs marchand et associatif (hors agriculture) ayant au moins 15 mois d'ancienneté ; France métropolitaine.

* : Interruption du travail en cours de journée.

Source : DARES, 2017.

Document 2 :

C'est donc après un an de recherche active [que Florence Quentier] rencontre une entreprise qui valorise le dialogue social et elle intègre alors le Groupe Chèque Déjeuner en qualité de responsable juridique social. En 2011, trois ans après, elle est DRH du Groupe. [...]

« J'ai beaucoup d'admiration pour les délégués syndicaux, c'est un engagement difficile. Bien entendu vis-à-vis de la direction, mais également vis-à-vis des salariés qui, souvent, ne vous font pas de cadeaux, sans parler des tensions intersyndicales. Le syndicat n'a pas une image positive en France, il semble toujours plus prompt¹ à la critique qu'à la négociation. Or, les négociations se professionnalisent de plus en plus. Il faut des connaissances et des compétences... ça s'apprend ! De nombreux délégués sacrifient leurs soirées et leurs week-ends... » [...]

« Un salarié qui va s'engager dans un CE² [...] doit être considéré comme participant à la performance de l'entreprise. L'entreprise sera perdante économiquement et socialement si l'on ne trouve plus de représentants légitimes et formés. »

Source : André PERRET, « Portrait de Florence Quentier, DRH du groupe UP », *Les Echos*, 2014.

1. Disposé, favorable.

2. Comité d'entreprise : institution représentative du personnel au sein de l'entreprise.